SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsa.org http://sections.se-unsa.org/51/

SE-UNSA Marne

Flash infos du 20 novembre 2009

Merci d'afficher la pièce jointe

1/ Changer de département
2/ réunion info syndicale Chalons
3/Formation des enseignants : 30 ans en arrière !
4/ Laïcité
5/ Pédago
6/ Evaluations
7/J'agis
8/ Les 20 ans des Droits de l'Enfant

1/ Changer de département

C'est parti pour les inscriptions sur le serveur jusqu'au 8 décembre à midi sur le serveur siam. Contactez nous pour toute demande d'info. Si vous avez perdu votre identifiant NUMEN, contactez l'IA de le Marne pour vous faire attribuer un nouveau numéro.

2/ Réunion info syndicale Chalons

CHALONS : **Mercredi 2 décembre 9H/12H**, maison des syndicats, 1 place de Verdun

Ordre du jour : -Actualité du métier
-Vos questions, vos préoccupations (carrière-droits-vie de l'école ….)

Comment participer ?
Chaque participant fait parvenir à son IEN un courrier informant de sa participation (voir modèle de lettre). Celle-ci est de droit (décrets des 28/05/82 et 12/06/87) au moins huit jours avant.
Cette réunion comptera dans le temps des animations pédagogiques, du temps de concertation ou ½ journée de solidarité. Une attestation de présence sera délivrée
Modèle de courrier sur notre site → http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article79
Merci de nous prévenir de votre participation pour l'organisation.

3/Formation des enseignants : 30 ans en arrière !

Le tout disciplinaire prime sur l'apprentissage du métier…la pédagogie est passée sous silence !
Communiqué de presse « **droit dans le mur** » → http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article320
Analyse détaillée→ http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article321

4/ Laïcité : Priorité à l'école publique

Le SE-UNSA écrit aux maires pour expliquer les conséquences de la loi Carle
→ http://www.se-unsa.org/spip.php?article1942

5/ Pédago : des outils en lignes à mettre dans ses favoris !

→ **Eduscol,** le site pédago du ministère fait peau neuve …. Non, le ministère de l'éducation nationale n'est pas qu'une grosse machine administrative ! Il s'intéresse aussi à la pédagogie et met à la disposition des enseignants des ressources de qualité. Le site vient d'être rénové, une bonne raison pour aller y faire un tour…
Alors, n'hésitez pas à cliquer sur www.eduscol.education.fr

→ **Enfants au comportement difficile** : site de l'IA de la Marne … pourquoi s'en priver, de bons repères, issus d'un groupe de réflexion de collègues du département : agir dans la classe, en équipe, avec des partenaires, avec la famille → http://wheb.ac-reims.fr/comport51/

6/ Evaluations

Le ministère a enfin répondu à la demande formulée par le SE-UNSA d'ouvrir le dialogue avec les organisations représentatives des enseignants sur les évaluations nationales CE1/CM2. Un groupe de travail s'est réuni à la Dgesco[1] le 16 octobre. Les modifications suivantes ont été acceptées par le ministère : pas de publication des résultats école par école ; suppression de deux items portant sur des notions qui ne sont abordées qu'en fin de CM2 (le plus-que-parfait et la division par un nombre décimal) ; un codage supplémentaire pour les items auxquels n'aurait pas répondu un élève (0, 1, 9 ou A en cas d'absence) ; une amélioration de l'application informatique.
Mais sur le fond, le ministère n'a pas tranché dans la mesure où il maintient une confusion quant aux objectifs de ces évaluations. En CM2, elles sont toujours présentées comme un bilan des acquis des élèves à la fin de l'école primaire. Le ministère refuse de décaler la date de passation, argumentant que cela permet de mettre en place une remédiation. Ce qui sous entend qu'on est alors dans une évaluation diagnostique et non plus bilan.
Cette nuance, un récent rapport[2] rédigé par des parlementaires de la majorité l'a pourtant bien intégrée ! Il souligne que la date de passation des évaluations de CM2 est peu adéquate et renvoie à l'ambiguïté du ministère sur les objectifs : diagnostic ou bilan ? Il souligne aussi la difficulté par conséquent à mettre en place l'aide personnalisée en s'appuyant sur ces évaluations. Il conclut également qu'il conviendrait de mettre en place un système indépendant d'évaluation en remplacement des directions centrales... Ce que le SE-UNSA revendique également ! Mais il s'agit sans doute là d'un rapport pour rien...

[1] Direction générale de l'enseignement scolaire.
[2] Les évaluations dans l'enseignement primaire au service de la réussite scolaire (AN - octobre 2009).

7/J'agis !

Action groupe des 25 → J'imprime **la carte de doléance au Ministre**, j'exprime mon mécontentement et je renvoie cette fiche soit directement à la FCPE nationale (adresse sur la carte) soit au SE-UNSA de la Marne qui centralisera et fera ensuite un envoi groupé. (Avant le décembre)
→ **http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article323**

Action Budget 2010 le cache misère → J'interpelle les parlementaires !
Je clique sur je signe puis je buzze ! En faisant tourner le lien dans ma sphère de relations personnelles, collègues, parents, amis, parents et grands parents d'élèves, amis de l'école…citoyens … je participe à la sensibilisation de l'opinion !
→ **http://www.se-unsa.org/cartebudget/carte.html**

8/ Les Droits de l'Enfant ont 20 ans, défendons les !

A lire sur le site national → http://www.se-unsa.org/spip.php?article1937

Liens utiles

- **Infos 2nd degré :** → **http://sections.se-unsa.org/reims/**
- **Infos UNSA Champagne Ardenne** : → **http://www.unsa-champagne-ardenne.com/**
- **UNSA Education** → **http://www.unsa-education.org/**

Une question, une remarque, un thème que vous aimeriez voir abordé … ayez le réflexe → 51@se-unsa.org

Vos contacts au Se-UNSA :
Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi
Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61** / Permanences mardi-mercredi-jeudi
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** / Permanence le lundi
Patrice BARTHELEMY / **06 14 25 29 58** /: Enseignement professionnel
Philippe GARET / **06 14 25 30 00** / 2nd degré, permanences le lundi de 14h à 16h30

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.